

Privilège SSQ, la couverture santé adaptée à vos besoins

Une transition simple et sans tracas dans les 90 jours suivant la fin de votre assurance collective.

Voici le détail des couvertures offertes pour chaque type de protections ainsi que les remboursements auxquels ceux-ci vous donnent accès. Tous les montants indiqués sont des montants maximums admissibles et s'appliquent **par assuré et par année civile, à moins d'indication contraire**.

Couvertures	Protection de base	Protection sélecte
1. Hospitalisation (100 %, Max. 90 jours)	Max. remboursement 80 \$/jour	Max. remboursement 80 \$/jour
2. Annulation de voyage (100 %) Couvre les frais d'annulation ou d'interruption d'un voyage à la suite d'une maladie subite et inattendue, d'un accident, d'un décès ou d'un sinistre.	5 000 \$ / voyage	5 000 \$ / voyage
3. Voyage avec assistance (100 %) Couvre les frais engagés en cas de maladie subite et inattendue ou d'accident survenant alors que vous vous trouvez à l'extérieur de la province.	30 jours Max. 5M \$/voyage	30 jours Max. 5M \$/voyage Offert en option 180 jours de protection ¹
4. Médicaments (75 %) Médicaments disponibles uniquement sur prescription par un professionnel de la santé.	Non couvert	Max. remboursement 300 \$

Couvertures/Types de soins		Protection de base	Protection sélecte
		70 %	75 %
5. Psychologiques			
Conseiller en orientation, psychanalyste, psychologue, psychiatre, travailleur social		60 \$/consultation Max. remboursement 500 \$	65 \$/consultation Max. remboursement 500 \$
6. Professionnels de la santé			
Acupuncteur / Max. 10 traitements		35 \$/traitement	40 \$/traitement
Audiologiste, ergothérapeute, orthophoniste	Max. 20 traitements pour l'ensemble de ces spécialités	65 \$/traitement	65 \$/traitement
Podiatre		30 \$/traitement	35 \$/traitement
Chiropraticien (radiographies) / Max. 2 radiographies		40 \$/radiographie	40 \$/radiographie
Chiropraticien	Max. 20 traitements pour l'ensemble de ces spécialités	30 \$/traitement	35 \$/traitement
Ostéopathe		45 \$/traitement	50 \$/traitement
Physiothérapeute, thérapeute en réadaptation physique		40 \$/traitement	45 \$/traitement

Couvertures/Types de soins	Protection de base	Protection sélecte
	70 %	75 %
6. Professionnels de la santé (suite)		
Diététiste / Max. 10 consultations	25 \$/consultation	35 \$/consultation
Kinésithérapeute, massothérapeute, orthothérapeute	Non couvert	Non couvert
7. Appareils et chaussures orthopédiques		
Appareils orthopédiques	525 \$/paire Max. remboursement 1 000 \$	525 \$/paire Max. remboursement 1 000 \$
Chaussures orthopédiques / Max. 3 paires	200 \$/paire	750 \$/paire
8. Transport ambulancier		
Ambulance et transport ambulancier aérien ou par train	Max. remboursement 1 000 \$	Max. remboursement 1 000 \$
9. Soins à domicile		
Soins infirmiers	60 \$/jour	60 \$/jour
Services d'aide à domicile	60 \$/jour	60 \$/jour
Frais de transport	30 \$/jour	30 \$/jour
Service de garde pour enfants	25 \$/jour	25 \$/jour
10. Autres soins		
Appareil auditif	750 \$/48 mois	750 \$/48 mois
Appareil d'assistance respiratoire, fauteuil roulant, lit d'hôpital	Max. remboursement 1 000 \$	Max. remboursement 1 000 \$
Appareils thérapeutiques, neurostimulateurs transcutanés, pompe à insuline et accessoires	Max. remboursement 1 000 \$	Max. remboursement 1 000 \$
Articles pour stomie	Max. remboursement 1 000 \$	Max. remboursement 1 000 \$
Bas de contention	Max. 3 paires	Max. 3 paires
Chirurgie dentaire – accident aux dents naturelles	Non couvert	Max. remboursement 2 000 \$/accident
Chirurgie esthétique nécessaire à la suite d'un accident	Non couvert	Max. remboursement 5 000 \$/accident
Cure de désintoxication	Non couvert	80 \$/jour Max. remboursement 2 500 \$ à vie
Déplacement pour raison de santé	Max. remboursement 1 000 \$	Max. remboursement 1 000 \$
Glucomètre	100 \$/60 mois	100 \$/36 mois
Injections sclérosantes	20 \$/traitement Max. remboursement 150 \$	20 \$/traitement Max. remboursement 150 \$
Lentilles intraoculaires	Max. remboursement 1 000 \$ à vie	Max. remboursement 1 000 \$ à vie
Maison de convalescence	60 \$/jour – Max. 30 jours	60 \$/jour – Max. 30 jours
Prothèse capillaire – chimiothérapie	Max. remboursement 300 \$ à vie	Max. remboursement 300 \$ à vie
Prothèses mammaires, soutiens-gorges postopératoires	200 \$ à vie	200 \$ à vie
Prothèses externes et membres artificiels	Max. remboursement 5 000 \$ à vie	Max. remboursement 5 000 \$ à vie
Vaccins	200 \$	200 \$

Couvertures/Types de soins	Protection de base	Protection sélecte
	70 %	75 %
11. Analyses de laboratoire et techniques d'imagerie		
Analyses de laboratoire, radiographies, échographies, résonances magnétiques, électrocardiographies, tomodensitométries	Max. remboursement 500 \$	Max. remboursement 1 200 \$

Notes : SSQ Assurance rembourse au pourcentage prévu les premiers 3 000 \$ de frais annuels admissibles par police d'assurance. Par la suite, SSQ Assurance rembourse 90 % de l'excédent, jusqu'à concurrence des autres maximums prévus pour les différents frais.

Couverture optionnelle

Couvertures	Types de soins	% Remboursement
Soins de la vue²	Examen de la vue, lunettes, lentilles cornéennes, correction visuelle par laser	75 %
	Examen de la vue 50 \$/24 mois	
	Autres frais 200 \$/24 mois	
Soins dentaires^{2,3} Franchise 50 \$ Max. remboursement 1 000 \$ ⁴	Soins de base (examen périodique et nettoyage tous les 9 mois)	75 %
	Soins courants (restauration mineure, endodontie, parodontie, etc.)	75 %
	Restaurations majeures (prothèse amovible et pont fixe tous les 60 mois)	50 %

Aucune question médicale pour la mise en vigueur de votre police si vous adhérez dans les **90 jours** suivant la fin de votre assurance maladie collective.

Ne tardez pas!



**Appelez votre représentant de l'équipe Privilège
dès maintenant au 1 866 777-9788**

- ¹ Pour profiter de la protection de 180 jours en assurance voyage, vous devez être âgé de moins de 70 ans et présenter des preuves d'assurabilité au moment de la souscription à votre assurance. De plus, veuillez noter que les preuves d'assurabilité devront être présentées tous les 5 ans.
- ² Option offerte uniquement pour la protection sélecte lors de la mise en vigueur de la police d'assurance maladie Privilège SSQ. Vous devez maintenir cette option pendant une période minimale de 24 mois.
- ³ Des preuves d'assurabilité peuvent être demandées si vous ne déteniez pas la protection de soins dentaires dans votre ancien régime d'assurance collective.
- ⁴ Le remboursement maximal par année civile est réduit de moitié (500 \$) la première année lorsque vous souscrivez entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre.

Veuillez noter que certaines conditions, restrictions, limitations et exclusions s'appliquent. Des changements peuvent être apportés sans préavis, et ces offres sont conditionnelles à l'acceptation par l'assureur. Le présent document a été rédigé aux fins d'information et n'a aucune valeur contractuelle. Ainsi, seuls les contrats d'assurance peuvent servir à trancher les questions d'ordre juridique.

Dans le présent document, SSQ Assurance désigne SSQ, Société d'assurance-vie inc. De plus, l'utilisation du générique masculin désigne autant les femmes que les hommes et vise uniquement à alléger le texte.